



Syndicat des Enseignants-UNSA
Section de Seine Maritime
77 quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
Tél : 02 35 73 16 75
Fax : 02 35 03 92 26
Mail : 76@se-unsas.org
Site : www.sections.se-unsas.org/76

Déclaration préalable à la CAPD du 15 novembre 2012

Monsieur le Directeur Académique,

Le contexte est à la refondation. Après en avoir fait une priorité, le gouvernement a accepté d'ouvrir une véritable négociation. Nous nous en réjouissons. Le SE-Unsa défend une réforme ambitieuse pour les élèves. De même, il porte ses combats emblématiques pour les personnels :

- l'iSOE pour le 1er degré
- un accès à la hors-classe équitable pour tous les corps
- l'amélioration des conditions de travail

De même, la médiatisation de notre opération DUER (document Unique des Revendications des directeurs d'école) montre que l'on est passé du malaise à la souffrance pour ces personnels.

Le ministre nous a entendu et s'est engagé à ouvrir des négociations début 2013.

Sur un plan départemental, la note de service envoyée aux remplaçants a suscité un profond émoi chez ces collègues. La volonté de l'administration de faire la chasse aux petites économies en n'indemnisant que les situations qui correspondent à l'absence d'un collègue sur le terrain interroge... Plusieurs missions de nos collègues remplaçants ne sont pas de cet ordre : décharge d'un directeur présent, renforcement d'une équipe en diverses circonstances (réunions d'équipe éducative, ESS...)...

Par ailleurs, nous aimerions soulever le cas des collègues qui reçoivent divers arrêtés de nomination, avec effet rétroactif. Nous ne pouvons accepter de tels procédés et nous veillerons à ce que cela ne puisse léser les collègues. Il est en effet écrit dans cette note que «l'ISSR ne sera pas versée pour un remplacement continu pour toute la durée de l'année scolaire» et nous tenons à ce qu'il ne puisse en être autrement.

Nous traitons ce jour de la campagne d'inscription au Plan départemental de Formation.

Plusieurs remarques s'imposent : nous constatons d'une part un vrai besoin de formation de la part des collègues même si le nombre de candidatures est en baisse par rapport à l'année précédente et d'autre part que notre administration est incapable d'y répondre et de les satisfaire.

Le nombre de demandes en baisse doit nous interroger : les candidats susceptibles d'être intéressés par les quelques formations proposées doivent bien avoir quelques raisons...

Outre que l'offre proposée sur appel de candidatures était particulièrement mince,

- L'intitulé des stages n'est peut-être pas suffisamment clair ou suffisamment détaillé mais nous pensons aussi et surtout que l'introduction d'une part de formation à distance dans certains stages n'intéresse pas les collègues. (Le nombre de candidats sur les stages avec FOAD en témoigne) et nous le comprenons aisément. Pour eux comme pour nous, même si des apports théoriques sur les enseignements et sur la didactique peuvent être trouvés en ligne, rien ne pourra remplacer les échanges entre les formateurs et les stagiaires et bien évidemment entre les collègues eux-mêmes. La véritable formation, le partage de contenus, l'échange de pratiques ne se prêtent pas à la dématérialisation.
- Nombre de candidats n'ont pas été retenus car le poste qu'ils occupent est incompatible avec un remplacement. Doivent-ils pour autant être privés de formation continue ? La multiplication des postes partagés, les nominations sur des directions, sur l'ASH ou le remplacement sont peut-être pour une part de leur fait mais pourquoi seraient-ils écartés d'un droit (car nous parlons bien de droit) à cette formation ?
- Enfin, la hausse du coût des transports ou des carburants, le remboursement des déplacements loin d'être à la hauteur des frais engagés, l'absence de stages «décentralisés» font aussi que les collègues hésitent à postuler sur un stage.

Monsieur le Directeur Académique, le Ministre, dans le cadre de la refondation de l'école, envisage d'accorder une plus grande place à la formation initiale des enseignants et à la formation continue. Nous espérons que vous pourrez mettre tout en œuvre lors de la prochaine campagne du PAF pour rendre aux enseignants la formation continue à laquelle ils ont droit et que le précédent ministre avait laissée de côté au fallacieux prétexte d'économies.